

ROYAUME DU MAROC
Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique
Avis d'Appel d'Offres Ouvert International sur Offres de prix
N° 13/2025/AMEE

Le 15 mai 2025 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), sis à Espace les Patios, 1^{er} étage angle avenue Annakhil et Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix N° 13/2025/AMEE pour la réalisation d'un marché concernant « **La mise en place du système d'information de Monitoring et de Reporting de l'AMEE ainsi que les prestations de maintenance y afférentes** ».

Lieu d'exécution :

- **Siège de l'AMEE à Rabat : Espace les patios au 1er étage, coin Av Annakhil et Av Ben Barka Hay Riad – Rabat**
- **Représentation de l'AMEE à Marrakech Rue EL Machaar El Haram Issil Marrakech**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de

- **Pour la mise en place du système d'information de Monitoring et de Reporting de l'AMEE : Quatre Million cinq cent mille dirhams toutes taxes comprises. (4 500 000.00 DH TTC)**
- **Pour les prestations de maintenance (annuelle) du système d'information de Monitoring et de Reporting de l'AMEE: Un million trois cent huit mille dirhams toutes taxes comprises (1 308 000.00 DH TTC)**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Soixante-quinze Mille dirhams (75 000.00 DH) : cette caution devra être constituée au niveau du Portail Marocain des Marchés publics**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 02-22-431 chaabane 1444 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 9-10-11-12 du règlement de consultation.

